

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE
SAINT GEORGES DE LUZENCON**

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril, à dix-sept heures, le conseil d'administration du **centre communal d'action sociale (CCAS) de la Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, régulièrement convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon, président du CCAS**.

Présents : Didier CADAUX, Esther CHUREAU, Corinne DELMAS, Christine FAGES, Anaïs TOURNIER, Georgette BERTRAND, Michelle BERTHOMIEU, Karine EGEE, Pauline PETIT
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration(s) : /

Absent(s) excusé(s) : Samuel GALTIER, Elisabeth MUYS, Nathalie JAMME, Annick THOMAS

Nombre de Membres

Afférents au conseil d'administration : 13

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 9

Quorum : 7

CCAS D2026-001 : Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance en charge d'établir le procès-verbal de la présente séance,

Monsieur le président du CCAS invite le conseil d'administration à nommer un secrétaire de séance pris en son sein.

Le conseil d'administration,

A l'unanimité,

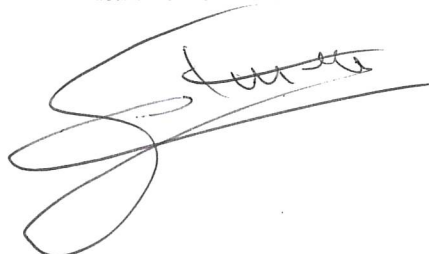
PROCEDE à la nomination d'un secrétaire de séance.

Mme Esther CHUREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

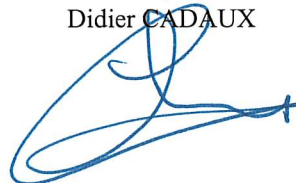
Ainsi fait et délibéré, à SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Esther CHUREAU



Le maire,
Didier CADAUX



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, dans les 2 mois à compter de sa publication ou notification et transmission aux services de l'Etat, vous pouvez entreprendre contre le présent acte :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Acte rendu exécutoire

Après publication le :

Transmission au représentant de l'Etat le :